



Les plombages dentaires, le mercure et ... votre santé.

Les amalgames dentaires ne sont pas des obturations complètement « inoffensives ».
En effet, elles sont composées à 52% de mercure (le reste étant de l'argent, de l'étain, du zinc, du cuivre).



À la lumière des études sur la dangerosité du mercure, de nombreux pays ont interdit l'utilisation des amalgames dentaires depuis plusieurs années. Les thermomètres au mercure ne sont plus fabriqués par exemple .

Dans le même esprit :

- **L'amiante** est maintenant interdite dans le bâtiment car elle cause des pathologies pulmonaires graves
- **Les peintures au plomb** ont été supprimées à cause de leurs effets toxiques
- **Les glyphosates** vont bientôt l'être à cause de leurs effets cancérigènes...

...alors que toutes ces substances ont été utilisées massivement durant des années sans problème apparent.

Ce n'est qu'après plusieurs décennies d'utilisation que certains produits se révèlent **nocifs pour la santé**.

Sites internet utiles :

- ♦ 2-Effets du mercure sur la santé : Réponses SST
- ♦ OMS Questions fréquentes sur le mercure et la santé
- ♦ Amalgames dentaires et métaux lourds – Naturopathie et hirudothérapie
- ♦ Intoxication au mercure - Wikipédia



En vieillissant, les amalgames dentaires laissent facilement passer des bactéries, ce qui provoque des **récidives de caries** (indolores car elles sont progressives et non exposées aux variations de température).





 Cette évolution aboutit souvent à des **fractures** de la dent ou à des crises douloureuses.

 Au bout d'un certain nombre d'années, l'amalgame a également **tendance à augmenter de volume**. Cette expansion, souvent supérieure à ce que les tissus dentaires peuvent tolérer, conduit également à une **fracture** dentaire. Lorsque la fracture engage les racines, la dent est malheureusement perdue.



 **Retirer les vieux amalgames est un acte de prévention majeure pour votre santé bucco-dentaire, mais également pour votre santé générale.**

Prudence, la dépose **des amalgames** s'effectue selon **un protocole spécifique** afin de minimiser l'ingurgitation de particules et de ne pas bouleverser l'organisme par des changements drastiques. Vos anciennes obturations sont remplacées par des résines composites (blanc) ou de la céramique réalisée par procédés 3D (extrêmement solide, précis et durable).

Par **spectrophotométrie** (rayons lumineux) palmaire, nous pouvons vérifier votre degré d'intoxication aux métaux lourds. Cet examen (totalement indolore) se répète une fois les amalgames retirés et l'achèvement d'un **protocole nutritif de détoxification**. Nous pouvons ainsi vérifier si l'excédent de mercure a bien été évacué.

N'hésitez pas à demander des informations complémentaires auprès de votre médecin dentiste.